

**COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE**  
**ARRETE N° 51/2024**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT**  
**PARKING JOUXTANT LA MAIRIE**

**Réfection de la toiture du Périscolaire**  
**Sis 19 ter rue du Général de Gaulle à BELLEVILLE SUR MEUSE**  
**Du vendredi 9 août 2024 au vendredi 23 août 2024 de 08 H 00 à 18 H 00**

Madame le Maire de la Commune de BELLEVILLE-SUR-MEUSE,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1 à L.2213.6.
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking jouxtant la mairie de BELLEVILLE SUR MEUSE dans le cadre de travaux de réfection de la toiture du Périscolaire sis 19 ter rue du Général de Gaulle à BELLEVILLE SUR MEUSE du vendredi 9 août 2024 au vendredi 23 août 2024 de 08 H 00 à 18 H 00 et ce à la demande de l'Entreprise Josselin JM 29 route Principale 55220 VILLERS SUR MEUSE.

**ARRETE**

**Article 1** : Il sera interdit de stationner sur les emplacements de parking situés sur le parking jouxtant la mairie de BELLEVILLE SUR MEUSE du vendredi 9 août 2024 au vendredi 23 août 2024 de 08 H 00 à 18 H 00.

Il pourra être procédé à l'enlèvement des véhicules gênants ou la mise en fourrière par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route.

**Article 2** : Des barrières et les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place par l'Entreprise.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui les concerne à :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun 11 rue Président Poincaré 55100 VERDUN
- Monsieur le Colonel, Directeur du SDIS 9 rue Hinot 55000 BAR LE DUC
- Monsieur le Médecin du SAMU Centre Hospitalier 2 rue d'Anthouard 55100 VERDUN
- Monsieur le Responsable de l'Unité ENEDIS Promenade de la Digue 55100 VERDUN
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux

Et par courrier électronique :

- CAGV/VOIRIE : [abensmail@grandverdun.fr](mailto:abensmail@grandverdun.fr)
- VEOLIA : [thibaud.urbain@veolia.com](mailto:thibaud.urbain@veolia.com)
- SUEZ RV NORD-EST : [catherine.depuiset@suez.com](mailto:catherine.depuiset@suez.com)
- SUEZ RV NORD-EST : [daniel.strobel@suez.com](mailto:daniel.strobel@suez.com)
- TRANSDEV GRAND EST : [Jean-Baptiste.DUPONT@transdev.com](mailto:Jean-Baptiste.DUPONT@transdev.com)
- TRANSDEV GRAND EST : [Kevin.MORICEAU@transdev.com](mailto:Kevin.MORICEAU@transdev.com)
- COMMISSARIAT POLICE VERDUN : [ddpn55-verdun@interieur.gouv.fr](mailto:ddpn55-verdun@interieur.gouv.fr)
- ENTREPRISE JOSSELIN JM : [jm-josselin@orange.fr](mailto:jm-josselin@orange.fr)

Rendu exécutoire par publication ou par notification.



BELLEVILLE-SUR-MEUSE  
Le 08 août 2024

Madame le Maire,  
Marie-Paule SOUBRIER

Important : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication.